



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
PROVINCE DE QUÉBEC **Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 11 août 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 36, la mairesse déclare la séance ouverte.

8616-08-25 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 juillet 2025
 - 5.3 Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 608-2025 - Réserve financière créant un fonds de stabilisation
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent
 - 5.5 Adoption du règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité
 - 5.6 Engagement visant une étude de potentiel archéologique dans le cadre du projet du nouvel Hôtel de Ville et Bibliothèque
- 6.0 Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Ressources humaines – Entérinement d'embauche – Un (1) poste de journalier saisonnier au Service des travaux publics



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec de Trois-Rivières – Été 2025
- 7.2 Programme d'aide-animateur 2025

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 juillet 2025
- 8.2 Adoption du second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002
- 8.3 Ressources humaines – Nomination d'un directeur au Service de l'urbanisme
- 8.4 Ressources humaines – Entérinement d'embauche d'une deuxième adjointe au Service de l'urbanisme

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Entente intermunicipale de fourniture de services en Sécurité civile

10.0 Environnement

- 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 28 juillet 2025
- 10.2 Adoption du règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental
- 10.3 Point reporté
- 10.4 Octroi de contrat – Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection du chemin des Pinsons – Appel d'offres sur invitation

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8617-08-25

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR
CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8618-08-25

4.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR
CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8619-08-25

5.1

Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 31 juillet 2025 pour un montant de **638 094,48 \$**.

Chèques numéros : 21345, 21347 à 21353 ;
Dépôts directs numéros : 2868 à 2876 et 2878 à 2887 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3255 à 3293.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 juillet 2025 pour un montant de **232 437,01 \$**.

Chèques numéros : 21354 à 21374 ;
Dépôts directs numéros : 2888 à 2944.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

No de résolution
8620-08-25 5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 31 juillet 2025

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 juillet 2025.

8621-08-25 5.3

Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 608-2025 - Réserve financière créant un fonds de stabilisation

Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement indiquant que le règlement numéro 608-2025 créant une réserve financière visant la constitution d'un fonds de stabilisation pour faire face aux imprévus ou des situations de crises à caractère temporaire est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

8622-08-25 5.4

Adoption du règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent

ATTENDU QUE par résolution numéro 8519-04-25 le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le règlement 604-2025 décrétant un emprunt et une dépense de 128 500,00 \$ remboursable sur 10 ans pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 (barrage du lac Parent) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 604-2025 afin de compléter le coût d'évaluation de l'étude préparé par la firme WSP Canada inc. afin d'inclure les taxes nettes et de compléter la compensation à l'égard des immeubles ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8623-08-25 5.5

Adoption du règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

ATTENDU QUE l'article 961.1 du l'article Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de revoir les dispositions du règlement 502-2020 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement 503-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et rendu disponible pour consultation du public.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8624-08-25

5.6

Engagement visant une étude de potentiel archéologique dans le cadre du projet du nouvel Hôtel de Ville et Bibliothèque

ATTENDU le projet de construction du nouvel Hôtel de Ville et Bibliothèque, AO 532770352301 ;

ATTENDU QUE suivant l'analyse archéologique réalisée dans le cadre de la démolition du bâtiment situé au 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, la Municipalité doit prévoir le mandat à un archéologue pour superviser les excavations ;

ATTENDU les recommandations de l'archéologue visant à obtenir l'engagement de la Municipalité visant le respect des conditions suivantes :

- Réaliser une supervision archéologique des travaux permettant l'enregistrement complet des données archéologiques mises au jour ;
- Advenant la découverte de niveaux archéologiques en place, l'archéologue devra pouvoir arrêter les travaux afin de réaliser des sondages manuels ;
- Advenant la découverte de contextes archéologiques en place, suivre les recommandations de l'archéologue quant à toutes autres mesures d'atténuation qui pourraient être requises dans le cadre de la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

De confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les conditions énoncées ci-dessus, tel que recommandé par l'archéologue ;

D'autoriser la directrice générale et la mairesse ou en leurs absence, la directrice générale adjointe et le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner effet à la présente résolution.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8625-08-25

6.1 Ressources humaines – Entérinement d'embauche – Un (1) poste de journalier saisonnier au Service des travaux publics

ATTENDU la vacance d'un poste saisonnier au Service des travaux publics ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de monsieur Steven Jones, en date du 25 juin 2025, à titre de personne salariée saisonnière du groupe F, échelon 3 au Service des travaux publics.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-32000-142.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8626-08-25

7.1 Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec de Trois-Rivières – Été 2025

ATTENDU QUE cinq (5) athlètes de Sainte-Anne-des-Lacs se sont qualifiés pour la Finale des Jeux du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières cet été 2025 ;

ATTENDU la demande d'aide financière pour les frais d'inscription aux Jeux du Québec au montant de 150 \$ par athlète ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite contribuer au développement des jeunes de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

D'accorder une contribution financière de 150 \$ par athlète, afin de couvrir les frais d'inscription des cinq (5) athlètes participants aux Jeux du Québec de Trois-Rivières cet été, dont les noms et disciplines sont indiqués ci-après :

Athlètes	Discipline
Dorothée Malépart	Athlétisme
Élizabeth Laroche	Soccer
Hubert Poisson	Soccer
Chloé Gendron	Volleyball de plage
Zachary Gendron	Volleyball

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-11001-970.

8627-08-25

7.2

Programme d'aide-moniteur 2025

ATTENDU la mise en place du programme d'aide-moniteur suivant la résolution du conseil numéro 8251-06-24 ;

ATTENDU QUE ce programme vise à assurer une relève en animation afin de garantir la pérennité du camp de jour ;

ATTENDU QUE la participation de dix (10) jeunes à ce programme dans sa version 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

Que le Conseil entérine la participation de dix (10) jeunes au programme d'aide-moniteur pour l'été 2025 ;

Que la Municipalité s'engage à soutenir financièrement et logistiquement la mise en œuvre du programme tel que prévu et réserve la somme de 4 264,06 \$ pour les bourses qui seront remises aux dix (10) aides-animateurs lors de la Soirée Gala du personnel du camp de jour, prévue pour le jeudi 14 août 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70151-142.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

No de résolution
ou annotation

8.0

URBANISME

8628-08-25

8.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 juillet 2025

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 14 juillet 2025.

8629-08-25

8.2

Adoption du second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire clarifier les dispositions encadrant le logement supplémentaire, la préservation d'une zone tampon végétale ainsi que les normes relatives aux contributions pour frais de parcs, terrain de jeux et espaces verts ;

ATTENDU QUE pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 1001 et le Règlement de lotissement numéro 1002 de la Municipalité doivent être modifiés ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet du présent règlement 100-OB-2025 a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 7 juillet 2025 et rendu disponible pour consultation par le public ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 30 juillet 2025 à 19 h en présence d'un seul citoyen.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'adopter le second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8630-08-25

8.3

Ressources humaines – Nomination d'un directeur au Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE la vacance au poste de directeur du Service de l'urbanisme et les besoins opérationnels de la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

ATTENDU l'intégration satisfaisante de monsieur Antoine Guilbault-Houde pour donner suite à la résolution numéro 8561-05-25 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer, en date du 11 août 2025, monsieur Antoine Guilbault-Houde au poste de directeur du Service de l'urbanisme à l'échelon 3 du groupe C, suivant les conditions établies dans la Politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre (No 2025-03) en vigueur et le contrat de travail signé avec la Municipalité en date du 21 mai 2025 ;

De confirmer monsieur Antoine Guilbault-Houde à agir, dans le cadre de ses fonctions, à titre d'autorité compétente conformément aux règlements d'urbanismes en vigueur, à analyser des demandes, à signer et à émettre des permis et certificat d'autorisation, à visiter et inspecter les propriétés sur le territoire de la Municipalité entre 9 h et 19 h, à émettre des avis et des constats d'infraction et de l'autoriser à appliquer tous les règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que tout autre règlement municipal relevant de l'exercice de ses fonctions.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8631-08-25

8.4

Ressources humaines – Entérinement d'embauche d'une deuxième adjointe au Service de l'urbanisme

ATTENDU la vacance d'un deuxième poste d'adjoint(e) au Service de l'urbanisme et les besoins du service ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions l'adjointe au Service de l'urbanisme se doit d'assurer le respect de la réglementation municipale sur le territoire de la Municipalité en tant qu'autorité compétente suivant les règlements d'urbanisme en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'entériner, en du 6 août 2025, l'embauche de madame Élodie Mounira Sawadogo au poste d'adjointe au Service de l'urbanisme, à titre de personne salariée régulière en période de probation du groupe D, échelon 1 ;

Que les conditions de travail et la période de probation soient celles prévues à la convention collective présentement en vigueur ;

Que dans le cadre de ses fonctions à titre d'autorité compétente conformément aux règlements d'urbanismes en vigueur, elle soit expressément autorisée à visiter et inspecter les propriétés sur le territoire entre 9 h et 19 h, à analyser des demandes, à signer et émettre des permis



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

et certificat d'autorisation, à émettre des avis et des constats d'infraction et d'appliquer l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que tout autre règlement municipal ou provincial en vigueur sur notre territoire relevant de l'exercice de ses fonctions municipales.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-61000-141.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8632-08-25

9.1 Entente intermunicipale de fourniture de services en sécurité civile

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la Ville d'Estérel, de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de la Municipalité de Piedmont, de la Ville de Sainte-Adèle, de la Ville de Saint-Sauveur, de la Municipalité de Morin-Heights, de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, de la Municipalité de Saint-Adolphe-D'Howard, de la Municipalité de Wentworth-Nord et de la MRC des Pays-d'en-Haut désirent présenter un projet de fourniture de services en sécurité civile dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs adopte la présente résolution, statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil s'engage à participer au projet de fourniture de services en sécurité civile ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC des Pays-d'en-Haut organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Autorise la directrice générale et la mairesse ou en leur absence, la directrice générale adjointe et le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

CONTRE :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

10.0 ENVIRONNEMENT

8633-08-25

10.1

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en
environnement (CCE) tenue le 28 juillet 2025**

John Dalzell, conseiller, dépose au conseil le procès-verbal de la séance du
CCE tenue le 28 juillet 2025.

8634-08-25

10.2

**Adoption du règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-
2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental**

ATTENDU QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante
et il témoigne des intentions qui président à son adoption ;

ATTENDU la résolution 8417-12-24 énonçant les mandats 2025 du comité
consultatif en environnement ;

ATTENDU les recommandations émises au procès-verbal de la séance du
Comité consultatif en environnement (CCE) du 26 mai 2025 concernant le
fonds environnemental ;

ATTENDU QU'il est jugé pertinent de rendre le fonds environnemental plus
accessible et attractif aux demandeurs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance
ordinaire du 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la
séance ordinaire du 7 juillet 2025 et rendu public pour consultation du public.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-
2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-70151-142.

10.3 Point reporté

8635-08-25

10.4

**Octroi de contrat – Services professionnels de contrôle qualitatif des
matériaux lors de la réfection du chemin des Pinsons – Appel d'offres
sur invitation, projet MNEM-25002713-AO**

ATTENDU la réfection du chemin des Pinsons ;

ATTENDU QUE pour la conformité des travaux il est nécessaire d'effectuer
le contrôle qualitatif des matériaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 août 2025

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été transmis à deux (2) firmes le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL AVEC TAXES
ENVIROC	48 631,58 \$
SOLMATECH	31 874,12 \$

ATTENDU la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection du chemin des Pinsons à la firme Solmatech pour le montant de 31 874,12 \$ taxes incluses dans le cadre du projet MNEM-25002713-AO.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au règlement d'emprunt 523-2022 et 605-2024.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 14 et s'est terminée à 21 H 05.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.